

Compte Rendu du Comité de Pilotage PTGE – 9 avril 2024

Charols



PTGE Roubion Jabron

Les objectifs de cette première réunion du Comité de Pilotage étaient de recueillir la position des membres présents sur la proposition de périmètre, de gouvernance du PTGE et de la feuille de route associée. Pour rappel, la version proposée au Copil faisait suite aux travaux de la Commission Quantitative d'octobre 2023 et du Cotech de février 2024.

Ordre du jour du CoPil du 9 avril

1. Retour contexte PTGE et réunions précédentes 10 min
2. Recueil des remarques, des questions et avis sur le PTGE (atelier) 25 min
3. Pause 10 min
4. Examen de la feuille de route en plénière 30, 45 et 15 min
5. Synthèse et mot de la fin 10 min
6. Retour des participants 10min

Contexte PTGE et réunions précédentes



M. Brely, ajoute qu'il faudra bien prendre en compte les objectifs milieux naturels. Il ne faut pas oublier le classement en Réservoir Biologique d'une partie du bassin versant du Roubion.



Contexte et cadre réglementaire

BV Roubion Jabron identifié en déficit quantitatif dans le SDAGE

EVP 2013 : des volumes prélevables garantissant la préservation des milieux aquatiques et les besoins de tous les usages

- objectif de prélèvement : - 23 % en moyenne, à l'étiage
- pas de classement ZRE

2013 : Notification des volumes par le Préfet Coordonnateur de Bassin au Préfet de Département – 2700 Mm³ – 4 DOE (Soyans, Souspierre, 2 Montélimar)

=> élaboration d'un PGRE pour le retour à l'équilibre



Direction Départementale des Territoires de la Drôme

Du PGRE vers le PTGE

2015 : PGRE, porté par la DDT

- organise le partage de l'eau : volumes prélevables en période d'étiage par usage
- des actions pour rétablir l'équilibre besoins-ressource

2020 – 2023 : Reprise SMBRJ et actualisation

=> bilan : respect des VP mais DOE non atteints

Des PGRE aux PTGE : instruction du 7 mai 2019

- une approche globale et co-construite impliquant tous les acteurs de l'eau
- sur un périmètre cohérent
- avec des actions pour atteindre l'équilibre besoins/ressource/fonctionnement des milieux
- une approche prospective, prise en compte du dérèglement climatique

l'instruction du 17 janvier 2023 : conforter la dynamique en ciblant des points fondamentaux de réussite :



Direction Départementale des Territoires de la Drôme

Contexte PTGE et réunions précédentes



Rencontre octobre 2023

- Validation du Bilan PRGE et évolution des prélèvements 2008-2020
- Travail sur les axes du futur PTGE (gouvernance, objectifs, actions)



Rencontre février 2024

- Travail sur la gouvernance, questionnement sur le périmètre, les besoins en prestation et la feuille de route du PTGE, préparation du Copil

Recueil des participants en atelier lors du Copil

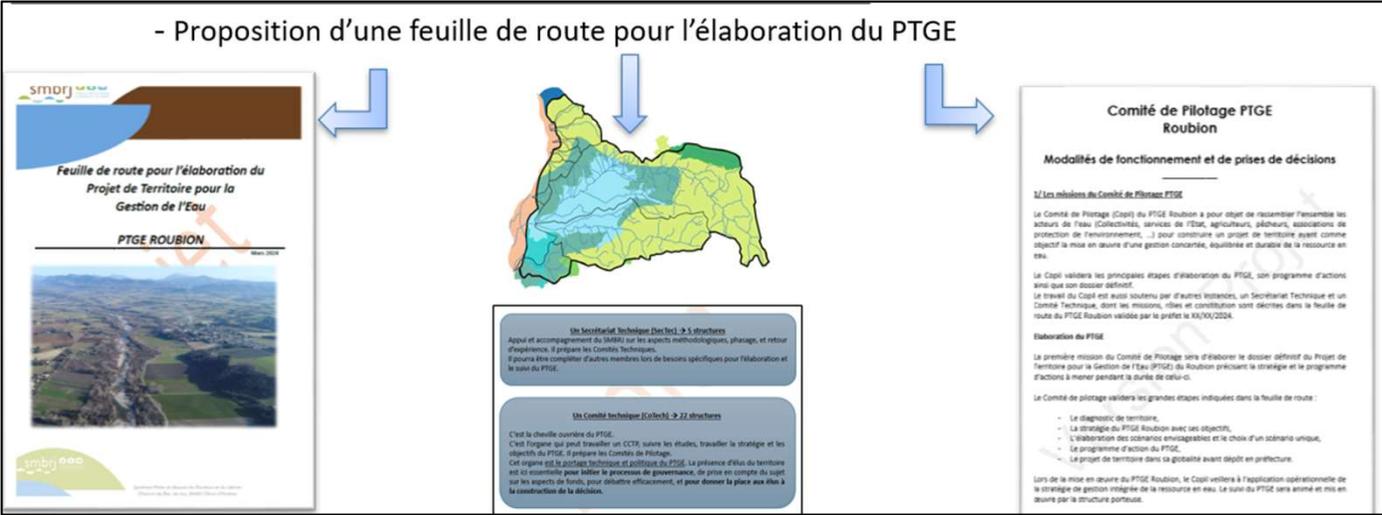
Pourquoi cette étape ?

Mise en jambe de la matinée,
Expression de chaque participant,
Premier examen, en groupe, de la proposition de feuille de route.

Lien avec la suite de la rencontre ?

Chaque point sera repris en plénière,
Lever les interrogations,
Débattre et trouver des solutions pour avancer.

Documents préparatoires au Comité de Pilotage avril 2024:



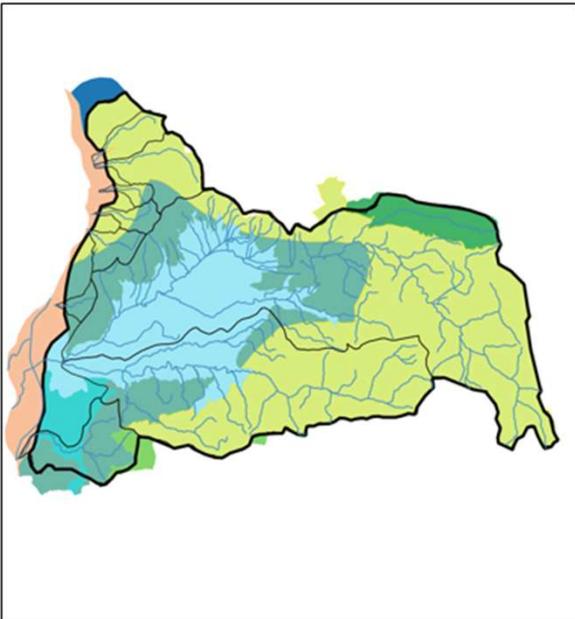
Recueil des participants en atelier

Consignes :

- Il n'y a pas de mauvaises remarques,
- On exprime ses questions, ses remarques, ses alertes et les désaccords,
- On respecte les remarques de chacun,
- Répartition en **trois groupes de 10 personnes**
- Un « facilitateur/facilitatrice » est présent(e) dans chaque groupe

Chaque groupe a travaillé 30 min sur les 3 supports:

- le périmètre,
- la gouvernance,
- la communication et le grand public.



Un Secrétariat Technique (SecTec) → 5 structures
Appui et accompagnement du SMBRJ sur les aspects méthodologiques, phasage, et retour d'expérience. Il prépare les Comités Techniques.
Il pourra être complété d'autres membres lors de besoins spécifiques pour l'élaboration et le suivi du PTGE.

Un Comité technique (CoTech) → 22 structures
C'est la cheville ouvrière du PTGE.
C'est l'organe qui peut travailler un CCTP, suivre les études, travailler la stratégie et les objectifs du PTGE. Il prépare les Comités de Pilotage.
Cet organe **est le portage technique et politique** du PTGE. La présence d'élus du territoire est ici essentielle **pour initier le processus de gouvernance**, de prise en compte du sujet sur les aspects de fonds, pour débattre efficacement, et **pour donner la place aux élus à la construction de la décision.**

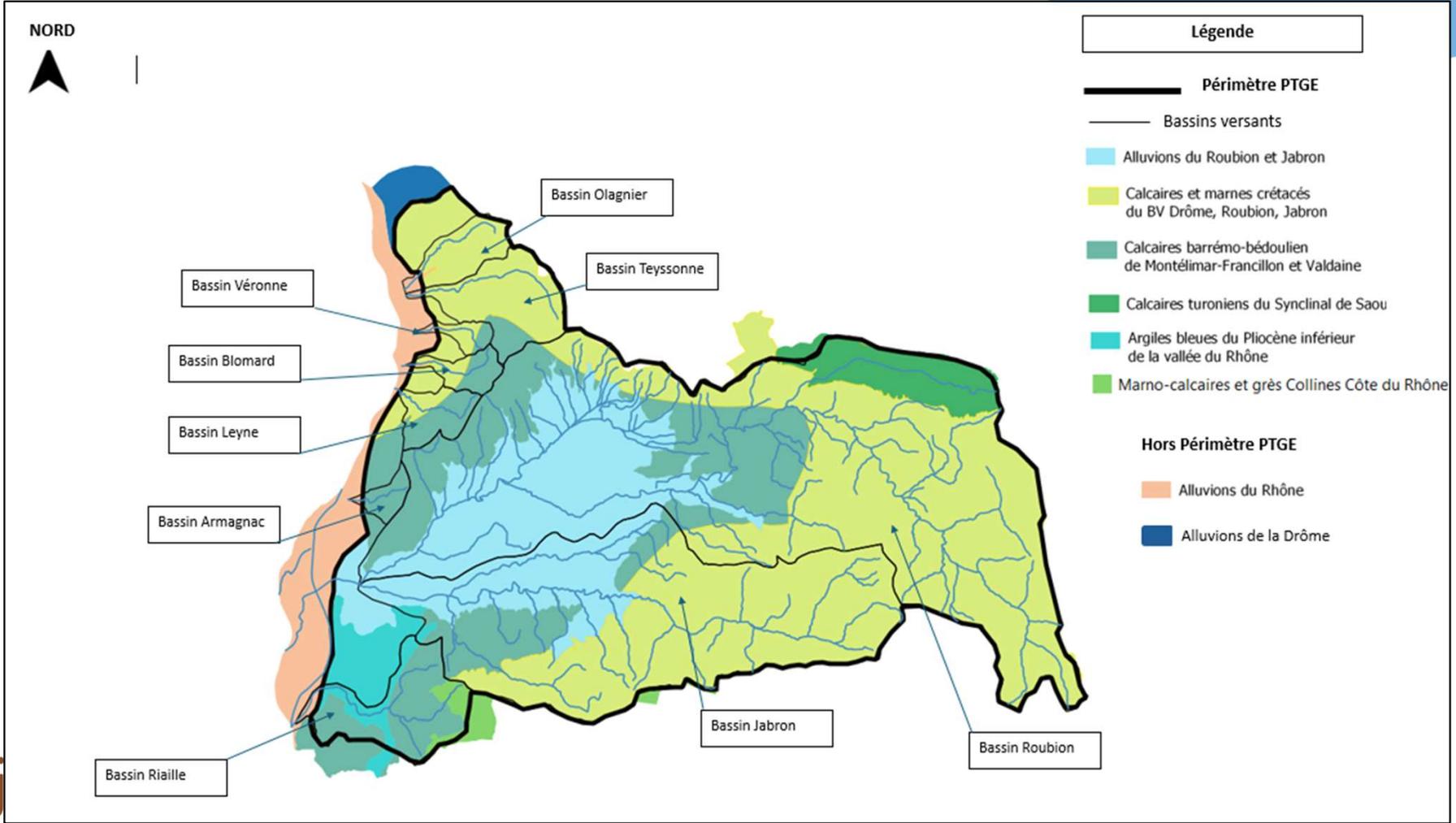
Un Comité de Pilotage (CoPil) → 39 structures
C'est l'organe qui valide.
Les structures sont plus nombreuses afin de représenter l'ensemble de la thématique à l'échelle du territoire. De ce comité sont issues des propositions, des réflexions, des visions, qui devront être reprises par le Cotech.
C'est l'organe qui validera le PTGE et ses étapes d'élaboration.

Communiquer sur le PTGE (+/-) ?

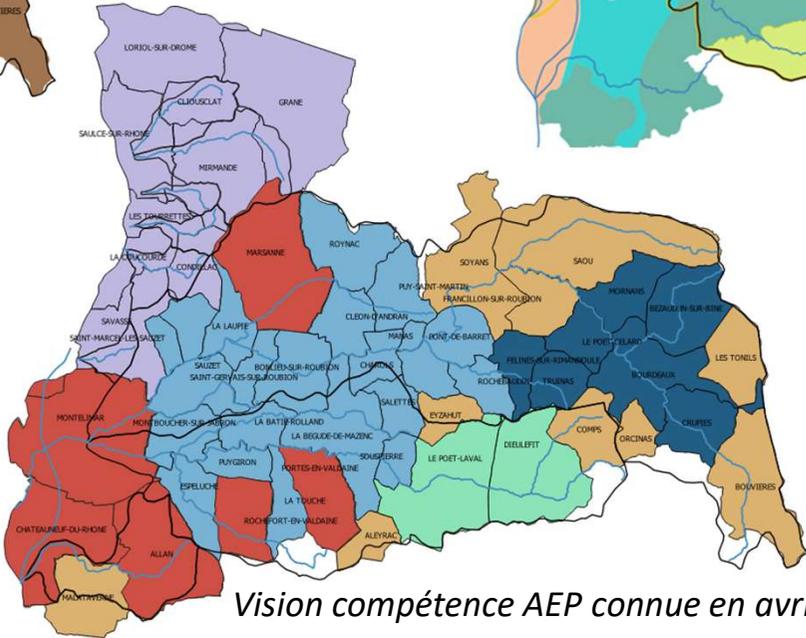
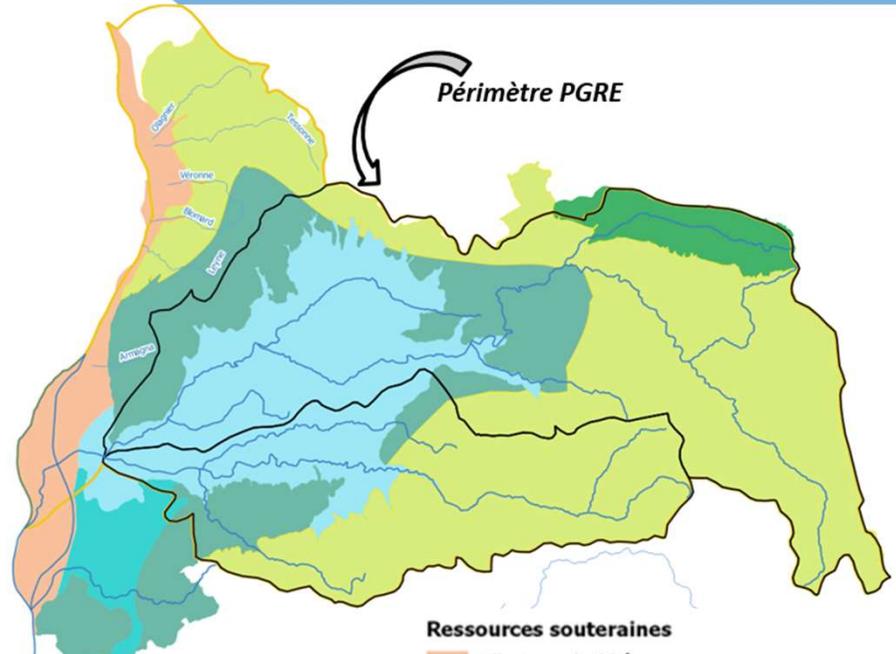
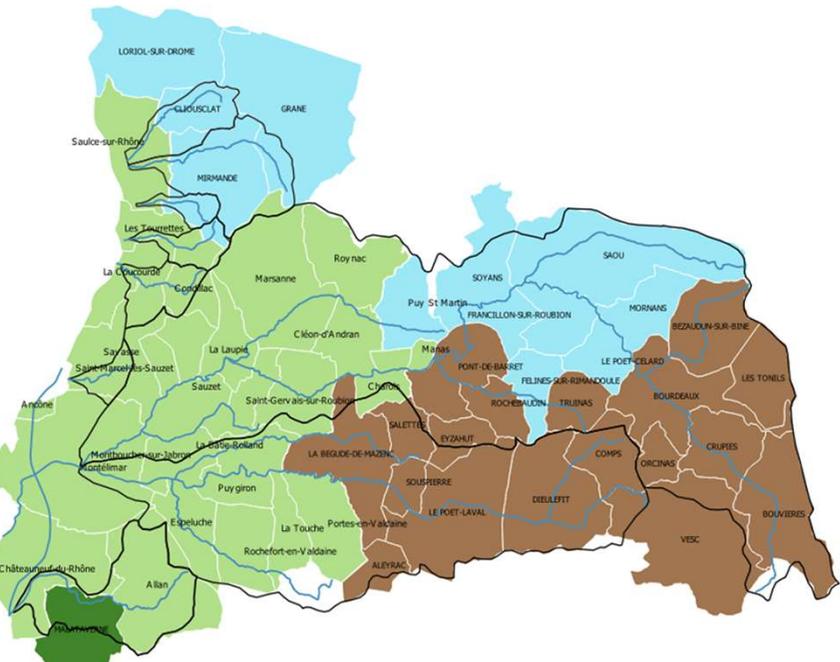
Quelle communication donner au PTGE et ses enjeux ?

Quelle participation du grand public ?

La proposition de périmètre du PTGE



Documents associés au périmètre du PTGE proposé



- Ressources souterraines**
- Alluvions du Rhône
 - Alluvions du Roubion et Jabron
 - Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône
 - Calcaires barrémo-bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaïne
 - Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron
 - Calcaires turoniens du Syndinal de Saou

La proposition de périmètre : les remarques et interventions

Loïc Morel, Président du ScoT Vallée de la Drôme Aval et VP à la CCVD : une partie du territoire proposée est à exclure, communes ou parties de commune de Clionsclat, Mirmande, Loriol sur Drôme et Grâne, car ces communes sont alimentées par le captage de la négociale (dans les alluvions de la Drôme) et c'est le SMRD qui est gestionnaire des cours d'eau. La CCVD a pris une délibération en ce sens.

Olivier Carsana, DDT de la Drôme, le PTGE est aussi le partage de la ressource. Le Syndicat des Eaux Drôme Rhône alimente une partie de son territoire au Nord (CCVD) mais doit aussi regarder ce qu'il se passe au Sud sur Roubion-Jabron au travers de ces ouvrages (Puits Juston et Puits des Reys de Saulce).

Il est important que le SEDR fasse partie du Comité de Pilotage, il alimente 5 communes de l'Agglomération de Montélimar.

Claire Nivon, Agence de l'Eau, aux communes qui ne s'intègreraient dans aucun PTGE. A termes, il y aura certainement une réunification.

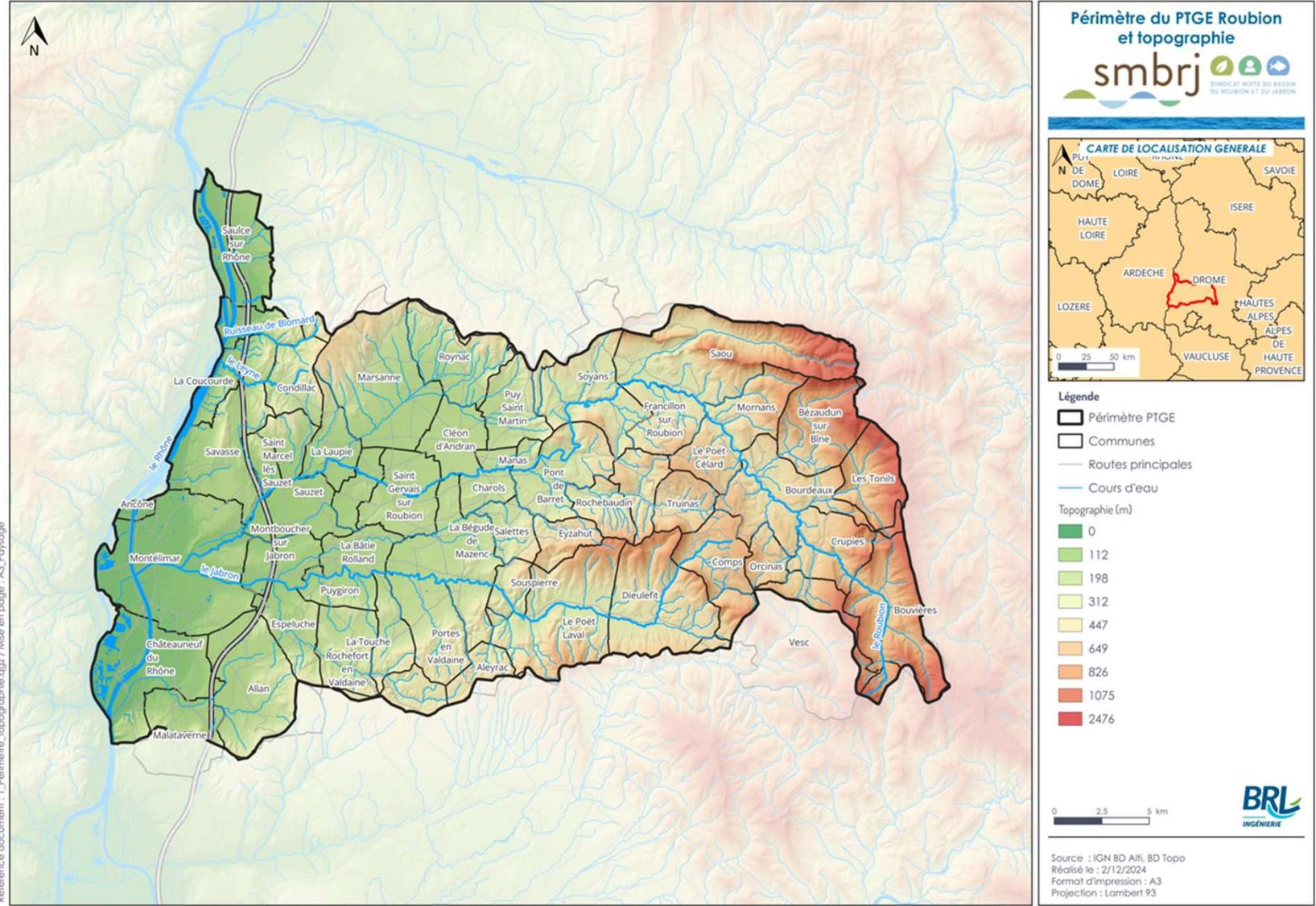
Jean-Pierre Royannez, Président Chambre d'Agriculture, le périmètre proposé est en adéquation avec l'unité de gestion de l'OUGC26 « Roubion-Jabron ». L'unité logique, c'est le bassin versant.

Concernant le rajout du bassin de la Riaille, ce territoire possède son étude volume prélevable avec un volume prélevable défini. Il faudra prendre en compte ces éléments et les différencier de la réflexion Roubion-Jabron. Il n'y a pas eu de bilan PGRE sur ce bassin versant.

Le périmètre du PTGE est soumis à validation du préfet.

Information post réunion : Suite au Copil, les élus du SMBRJ ont décidé de solliciter la Préfecture sur la question du périmètre PTGE Roubion. Le courrier de la Préfecture datant du 9 décembre 2024, indique de ne pas prendre en compte les communes de la CCVD en amont de Saulce-sur-Rhône.

La proposition de périmètre validé par le préfet



Référence document : L_Périmètre_topographie.qdz / Mise en page : A3_Paysage

Organes de suivis et de gouvernance

Les remarques et sujets lors du Cotech :

- Ajout de personnes au Copil et Cotech (tourisme, urbanisme, élus),
- Représentation de la compétence AEP et son évolution,
- Fonctions et missions de chaque organe (SecTec, Cotech, Copil),
- Le rôle du Comité de Rivière est resté en suspens,
- La prise de décision au sein du Copil.



Rencontre de février 2024

Organes de suivis et de gouvernance

Les ajustements et la nouvelle proposition :

SMBRJ
Agence de l'Eau
DDT
OFB
Conseil départemental de la Drôme
+ membres en fonction des besoins spécifiques

SMBRJ
Agglomération de Montélimar
CCDB
CCVD
CCDSP
Commune de Saou
Syndicat Mixte Scot Vallée Drôme Aval
Syndicat Mixte Scot Rhône Provence Baronnies
SID
Conseil Départemental de la Drôme
SIEBRC
SIEA
SIEHR
SIEDR
Fédération de Pêche de la Drôme
OUGC 26
Chambre Agriculture de la Drôme
ADARII
Agribiodrome
OFB
Agence de l'Eau
DDT

Un Secrétariat Technique (SecTec) → 5 structures

Appui et accompagnement du SMBRJ sur les aspects méthodologiques, phasage, et retour d'expérience.

Il prépare les Comités Techniques.

Il **pourra être compléter d'autres membres** lors de besoins spécifiques pour l'élaboration et le suivi du PTGE.

Un Comité technique (CoTech) → 22 structures

C'est la cheville ouvrière du PTGE.

C'est l'organe qui peut travailler un CCTP, suivre les études, travailler la stratégie et les objectifs du PTGE. Il prépare les Comités de Pilotage.

Cet organe est le portage technique et politique du PTGE. La présence d'élus du territoire est ici essentielle **pour initier le processus de gouvernance**, de prise en compte du sujet sur les aspects de fonds, pour débattre efficacement, et **pour donner la place aux élus à la construction de la décision.**

Organes de suivis et de gouvernance

Les ajustements et la nouvelle proposition :

Collège des collectivités territoriales, groupements et établissements publics locaux
SMBRJ
Agglomération de Montélimar
CCDB
CCVD
CCDSP
Conseil Départemental de la Drôme
Région Auvergne Rhône Alpes
Saou
Bouvières
Les Tonils
Orcinas
Comps
Francillon sur Roubion
Soyans
Eyzahut
Malataverne
Marsanne
Rochefort en Valadaine
Syndicat Mixte Scot Vallée de la Drôme Aval
Syndicat Mixte Scot Rhône Provence Baronnie
SIEHR
SIEBRC
SIEA
SIEDR
SID

63%

Collège des usagers, des organisations professionnelles et des associations
Fédération de Pêche de la Drôme
OUGC 26
Chambre Agriculture de la Drôme
ADARII
Agribiodrome
Conservatoire d'Espace Naturel
ADAF
UFC que choisir
Fédération hôtelière de plein air
CCI
Collège des représentants de l'état et de ses établissements
DREAL
OFB
Agence de l'Eau
DDT
ARS

25%

13%

Un Comité de Pilotage (CoPil) → 39 structures

C'est l'organe qui valide.

Les structures sont plus nombreuses afin de représenter l'ensemble de la thématique à l'échelle du territoire. De ce comité sont issues des propositions, des réflexions, des visions, qui devront être reprises par le Cotech.

C'est l'organe qui validera le PTGE et ses étapes d'élaboration.



Organes de suivis et de gouvernance

Damien Lagier, maire de Marsanne, VP SMBRJ, indique qu'il n'y a pas la commune de Marsanne ainsi que la commune de Rochefort en Valdaine dans la constitution du Copil affichée aujourd'hui. Ces communes étaient pourtant inscrites lors du Comité Technique de février.

La proposition de gouvernance travaillée en Cotech de février a effectivement été retravaillée. Ces deux communes ont été incluses dans la représentation de l'Agglomération de Montélimar en lien avec l'évolution probable de la compétence AEP.

Olivier Carsana, DDT 26, indique que l'évolution des représentants au sein du Copil dû au changement de compétence AEP peut se faire automatiquement en précisant le mécanisme de « représentation/substitution » dans les modalités de fonctionnement du Copil.

De même, M. Duval SIEA Dieulefit-Poët Laval, précise que la commune d'Aleyrac devrait rejoindre le syndicat en 2025.

Le terme de Comité Technique sera changé par Comité Stratégique. Cet organe travail également sous l'égide du Comité de Pilotage.

Y-a-t-il d'autres associations de protection de l'environnement sur le territoire ? D'autres structures locales n'ont pas été identifiées. La branche FNE représentée par la FRAPNA dans la Drôme existe néanmoins. Nous n'avons pas encore travaillé ensemble depuis le lancement du Contrat de Rivière en 2018. Les liens se sont établis avec la Fédération de Pêche, le CEN, l'ADAF présents dans la démarche PTGE et la LPO présente dans le Comité de Rivière.

Information post réunion : Vision compétence AEP pour 2025, il y aura bien une convention de délégation entre l'Agglomération de Montélimar et les communes de Marsanne et Rochefort-en-Valdaine. Elles figureront donc au Comité de Pilotage.

Retour sur les panneaux « Communication »

Communiquer sur le PTGE, l'enjeu EAU et le changement climatique

Quand l'ordre du jour s'y prête, inviter la presse

Communiquer via les gazettes des communes/EPCI

Communiquer sur la démarche : la cible surtout les membres de la gouvernance

Quelle communication donner au PTGE « La démarche/ la quantité/ changement climatique »

Lien stratégie eau du CD26 + Concertation grand public

Concertation locale avec le prestataire et présenter les scénarios

Si on ouvre la concertation → plus de diversité d'acteurs

Nécessité d'une identité visuelle dédiée au PTGE pour cibler l'annonceur

Une affiche « *Votre commune s'engage pour une meilleure gestion de l'eau* » avec lien ou QR code vers la démarche

Utiliser le site Internet avec les infos facilement accessible

Synthèse travaux « Communication »

Quelle implication du grand public

Communiquer sur les actions simples à mettre en œuvre à tous les riverains et touristes

Rendre visible l'information, accessible et vulgariser

Trouver des manières ludiques de communiquer

Le grand public peut devenir acteurs

Informer : OUI - Consulter : Attention sujet complexe – Participe à la décision : Plutôt non, démarche complexe

Projet de feuille de route

- Document qui :
- fixe les objectifs et principes de la démarche PTGE,
 - cite les modalités de gouvernance,
 - détermine les besoins en étude et prestation extérieure,
 - propose un calendrier de la démarche.

→ La feuille de route doit être validée par le préfet

Projet de feuille de route

Lecture à l'aide de la présentation PPT.

La **feuille de route** est un document de quelques pages et qui retranscrit le mode opératoire de l'élaboration du PTGE, sa gouvernance, ses objectifs, les besoins nécessaires et le planning du projet. Ce document doit être validé par le préfet.

Le projet de feuille de route pourrait comporter :

1/ Un rappel du classement en déficit quantitatif du bassin, les objectifs du PGRE et les actions prévues,

2/ Une synthèse rapide du bilan PGRE et de l'analyse des prélèvements sur 2008-2022, l'évolution des volumes prélevés en regard des volumes prélevables, l'analyse des DOE et ce qui motive et justifie la démarche PTGE,

3/ Les objectifs du PTGE, même s'ils n'ont pas été formalisés à l'heure actuel, ils s'inscrivent à minima dans la continuité de la gestion actuelle :

- ✓ Poursuivre la résorption des déficits,
- ✓ Mettre en place une gouvernance adaptée avec l'ensemble des parties prenantes,
- ✓ Développer une gestion concertée de la ressource en eau,
- ✓ Initier la réflexion en lien avec l'adaptation au changement climatique.

4/ L'emprise du PTGE. La proposition de périmètre incluse à la feuille de route prendra compte des retours de la Préfecture.

5/ Gouvernance présentée en Comité de Pilotage avec la vision actuelle de la représentation de la compétence AEP.

Conclusion et suite

→ Compte rendu de la rencontre + supports

Rappel : tout est disponible sur le site <https://www.smbrij.fr/>

- Suite au Comité de Pilotage, le cahier des charges nécessaire à l'accompagnement technique et à la concertation a été rédigé. La consultation a eu lieu au cours de l'été 2024.
- Le bureau d'étude BRLi accompagnera le SMBRJ pour l'élaboration du PTGE. La prestation a démarré fin octobre 2024.
- Les prochaines rencontres Comité Stratégique et Comité de Pilotage auront lieu respectivement le 13 février et le 21 mars 2025.

Merci de votre attention



Abnâr, 2022 avril, Jabron en amont de Montélimar